



Comité Syndical du 5 avril 2011

Compte rendu de séance

Membres en exercice : 20

Lors de la séance :

Présents : 12
Absents : 8
Dont Pouvoir : 1

Date de l'affichage : 23 mars 2011

L'an deux mille onze, le cinq avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, sous la Présidence de Monsieur Louis CAZALS, Président du Syndicat.

Présents : Mesdames Gisèle PAGES, Chantal RAYNAUD.

Messieurs Jean-Michel ARJONA, Jean-Louis PUIG, Michel POUZADOUX, Daniel CASTAGNE, Georges RAMIREZ, André CABROL, Jean-Pierre AUBANTON, Serge CAZALS, Louis CAZALS, Roger MONSIRVEN.

Excusés : Messieurs Daniel VIAELLE, Claude CABROL, Jean-Luc PISTRE, Gilles CORMIGNON, Jean SENDRA, Evelyne COURNAC, Xavier CREMOUX, Gilles TURLAN, Jean-Pierre BELLES, Claudine CHARLAS, Joël MARQUES, Florence BELOU, Claude HOLMIERE, Denis HEBRARD, Alain BOU.

Pouvoir : Monsieur Jean-Pierre BELLES donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel ARJONA.

Membres consultatifs présents : Messieurs Sylvain DOMERGUE, François FOURES, Christian LAGASSE.

Madame Gisèle PAGES est nommée secrétaire de séance.

Validation compte rendu de la réunion syndicale du 02 décembre 2010

Le Président prend note de la validation du compte rendu de la réunion syndicale du 02 décembre 2010 par l'assemblée et présente l'ordre du jour.

Le Président souhaite avant le début de la séance informer l'assemblée que suite aux évolutions de la structure votées durant l'année 2010, les modifications statutaires intégrant de nouvelles intercommunalités sont en suspend à la Préfecture du Tarn. Madame la Préfète a informé le Président que cette position est liée à la réforme des Collectivités Territoriales et aux décisions prises par le schéma départemental et désire attendre la fin de l'année 2011.

1. Bilans d'activités 2010 :

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2010, le Président demande à la Directrice de procéder à une présentation du bilan d'activités pour chaque mission tel qu'ils ont été fournis dans le document de séance.

Le conseil prend acte des activités de syndicat durant l'année 2010 et des récentes inondations survenues les 15 et 16 mars 2011.

1. Programme d'interventions 2011 du syndicat :

a. Animation SAGE :

- La rédaction définitive du document SAGE comprenant une synthèse du diagnostic, le Plan d'Action et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement, et l'évaluation environnementale.
- Animation des commissions thématiques, animation des actions du SAGE.
- Fin des études en cours : « Etude ressource en eau du Bernazobre » et « Schéma de Prévention du Risque Inondation sur le bassin de l'Agout ».
- Lancement des études : l'étude environnementale et socio-économique du SAGE.
- Animation auprès des intercommunalités du bassin versant de l'Agout notamment auprès des dernières intercommunalités non adhérentes au syndicat pour une éventuelle adhésion.

b. Entretien et restauration cours d'eau

Le Programme d'Entretien Annuel de 2011 a été défini avant la crue du Thoré des 15 et 16 mars 2011. Ce plan de gestion a été maintenu jusqu'à analyse finale du plan de restauration du Thoré et de ses affluents. Suite à cette analyse, il apparaît nécessaire de procéder à une restauration de la végétation des berges du Thoré et de l'Arnette afin de retrouver l'équilibre précédent.

Le Président soumet à l'assemblée une délibération pour suspendre le plan d'entretien 2011 et proposer un plan de restauration sur le Thoré durant les années 2011 et 2012. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

En 2011, il sera prévu la mise à jour des formations CASES obligatoires pour trois agents de l'équipe d'entretien ainsi que du permis Super Lourde pour le chef d'équipe. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le technicien de Rivière procèdera à la réalisation des plans de gestion sur le Thoré dans le cadre des nouvelles dispositions de l'Agence de l'Eau : approche d'un bassin versant avec prise en compte des milieux associés à la rivière, prise en compte du lit majeur. Un travail de concertation par bassin sera mis en œuvre. Suite au plan de gestion, discussion pour que les communes donnent au Syndicat la compétence « entretien de rivière » pour les affluents du Thoré afin de répondre aux nouvelles conditions de l'agence de l'eau et maintenir le taux de subvention à 50 %. Le plan de gestion sur l'Agout sera réalisé en 2012.

c. Plan d'action et prévention du Thoré.

Alerter Secourir

Durant l'année 2011, il est prévu l'entretien du matériel et des sites et l'achat de matériels de suivi pour le système d'alerte.

Une réunion aura lieu en Mairie de Mazamet sur le retour d'expérience suite aux inondations de 15 et 16 mars dernier.

Protéger Gérer

- Achats fonciers sur les travaux d'aménagement prévus durant l'été.
- Fin des procédures administratives.
- Réalisation des travaux été et automne 2011.
- Remarque : il sera nécessaire de modifier le projet initial sur la suppression du seuil suite aux dégâts subis par les berges en amont de l'ouvrage.

2. Budget 2011 : (voir documents joints)

a. Préambule :

Suite aux modifications statutaires de 2007, il a été procédé en 2008 à l'établissement d'un budget principal correspondant à la compétence obligatoire SAGE, et de 2 budgets annexes correspondant aux deux compétences optionnelles, respectivement « Entretien Rivière » et « Inondation ».

Cette modification a entraîné durant l'année 2008 à la répartition par budget des passifs du syndicat depuis sa création sur les budgets investissement, et en 2009 la répartition des actifs (subventions). Fin 2009, il a été procédé au changement de nomenclature budgétaire (passage de M.1.5.7 à M.14) avec la mise en œuvre effective des amortissements. Il est prévu dans le cadre de l'exercice 2011 de finaliser les amortissements des subventions sur les budgets Rivière et PAPI.

La Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn n'ont pas pu nous donner les nouvelles modalités d'aides pour 2011 pour les aides de fonctionnement. Les modalités d'aides 2010 ont été reprises pour l'élaboration du budget 2011.

b. Présentation et vote du compte administratif 2010 budget principal et budgets annexes

Les documents budgétaires intègrent les résultats 2010, conformes au compte de gestion de la Trésorerie (tableau récapitulatif en bas de page « fonctionnement »).

Sophie LEBROU, directrice du syndicat, précise que cette année toutes les subventions ont été rattachées. Ce qui permet de voter un Compte Administratif sincère et véritable.

Le président Louis CAZALS sort de l'assemblée.

Monsieur AUBANTON Jean-Pierre est nommé doyen de l'assemblée et procède au vote des Comptes Administratifs des trois budgets qui sont adoptés à l'unanimité.

Budget Principal

| CA BUDGET PRINCIPAL 2010 | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses réalisées | 161 311,62 € | 80 083,52 € |
| Recettes perçues | 270 380,01 € | 30 350,71 € |
| Résultats exercice 2010 | 109 068,39 € | -49 732,81 € |
| Résultats reportés 2009 | | - 20 718,00 |
| Affectation résultat 2010 | 109 068,39 € | -70 450,81 € |
| Résultats de clôture 2010 | 38 617,58 € | |

Budget annexe « Rivière »

| CA BUDGET RIVIERE 2010 | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses réalisées | 277 665,12 € | 73 416,76 € |
| Recettes perçues | 549 792,42 € | 48 730,11 € |
| Résultats exercice 2010 | 272 127,30 € | -24 686,65 € |
| Résultats reportés 2009 | -228 979,00 € | - 19 479,00 |
| Affectation résultat 2010 | 43 148,30 € | -44 165,65 € |
| Résultats de clôture 2010 | -1 017,35 € | |

Budget annexe « Papi »

| CA BUDGET PAPI 2010 | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses réalisées | 74 770,79 € | 59 124,28 € |
| Recettes perçues | 77 180,00 € | 90 828,41 € |
| Résultats exercice 2010 | 2 409,21 € | 31 704,13 € |
| Résultats reportés 2009 | | 89 064,00 |
| Affectation résultat 2010 | 2 409,21 € | 120 768,13 € |
| Résultats de clôture 2010 | 123 177,34 € | |

L'assemblée se prononce à l'unanimité sur l'affectation des résultats par budget.

c. Présentation et vote du budget prévisionnel 2011

Sophie présente les différentes recettes et dépenses d'Investissement et de Fonctionnement des trois budgets ci-dessous.

Budget principal :

Fonctionnement :

Pour rappel, des frais afférents à la structure ou au personnel sont communs au trois budgets. Par application de la délibération des répartitions par principe, ces frais sont supportés par le budget principal (chap. 11 et 12 dépenses fonctionnement) et le prorata est remboursé par les budgets annexes au chapitre 70 recette fonctionnement

66- Charges financières : ligne de trésorerie permettant de faire les avances de trésorerie des travaux du syndicat quelque soit le budget.

Il a été décidé, par délibération de décembre 2010, d'affecter les postes du technicien de rivière et du chargé de mission inondation au budget principal pour 2011. Cela correspond à l'évolution des compétences de la structure dans son implication sur la mise en œuvre de programme de planification qui rentrent pleinement dans la compétence générale (rédaction de plans pluriannuels de gestion des rivières, mise en œuvre du schéma de prévention du risque inondation,...).

Les remboursements des mises à disposition des budgets annexes sont compensés dans le chapitre 11.

Les recettes perçues pour ces deux postes ont été également intégrées au budget principal. Le recouvrement à hauteur de 80% sera fait par une demande globale au FEDER.

Investissement :

Le chapitre 20 couvre les études en cours qui seront finies début 2011. Courant 2009, le conseil syndical a pris une délibération pour réaliser les études complémentaires à l'élaboration du SAGE. Une enveloppe de 100 000 €HT a été prévue avec demandes de subvention. Les demandes de subventions seront faites sur le TTC pour compenser la non possibilité de récupérer la TVA sur ces études. Compte tenu des retards pris pour renouveler la CLE, il a été budgété la somme correspondante au restant dû après subvention (20% du TTC).

Après attribution officielle des subventions, le volume financier sera repris pour les intégrer.

Chap. 21 : Provisionnement en vue de changer si besoin du matériel informatique ou un véhicule.

Recette investissement : il est nécessaire de combler la part d'investissement liée aux déficits antérieurs. Il est comblé par le chapitre 16 avec un emprunt prévisionnel qui ne sera ouvert qu'à la fin de l'élaboration du SAGE si cela s'avère nécessaire et répond aux subventions des études non encore attribuées.

La délibération sur le vote du Budget Principal 2011 est adoptée à l'unanimité.

Budget Rivière :

Fonctionnement :

Chapitre 11 correspond en grande partie au remboursement au budget principal.

Charge financière (chap. 66) : correspond au remboursement de l'emprunt pour les restaurations de berge suite aux différentes intempéries qui court jusqu'en 2013 incluse. La partie portée sur le fonctionnement est le remboursement des intérêts de ces derniers, le remboursement du capital se faisant au chapitre 16 section investissement.

Investissement :

Chap. 21 dépenses : les dépenses budgétées couvrent le remplacement du petit matériel.
La délibération sur le vote du Budget Rivière 2011 est adoptée à l'unanimité.

Budget Inondations :

Fonctionnement :

Chapitre 11 correspond en grande partie au remboursement au budget principal.

Investissement :

Chap. 21 dépenses : Dépenses prévues pour 2011 une provision en vue des procédures foncières.

Chap. 23 dépenses : dépenses liées aux travaux d'aménagements en 2011.

Le recours à un emprunt d'équilibre en recette est prévu afin de pallier aux montants des travaux comme cela avaient été considérés initialement dans l'élaboration du PAPI.

La délibération sur le vote du Budget Inondations 2011 est adoptée à l'unanimité.

3. Travaux d'aménagement 2011 dans le cadre du PAPI Thoré

En 2011, le PAPI réalisera les travaux d'aménagement hydrauliques sur le THORE et un de ses affluents, sur trois sites distincts répartis sur les communes de Mazamet, Pont de l'Arn Bout du Pont de l'Arn, et Aussillon.

Les procédures administratives et enquête publiques sont à ce jour en projet de validation.

La réalisation des travaux sera normalement prévue à partir du 1^{er} juillet 2011. Il est vrai que suite aux fortes inondations des 15 et 16 mars, le projet initial doit être modifié.

L'achat du foncier sera réalisé dès la signature de l'arrêté par le contrôle de l'égalité.

Une consultation bancaire sera amorcée dès que la consultation de l'analyse des offres du marché pour les travaux d'aménagement hydrauliques sur le THORE et un de ses affluents, sur trois sites distincts répartis sur les communes de Mazamet, Pont de l'Arn Bout du Pont de l'Arn, et Aussillon sera effective.

Pour finaliser les travaux d'aménagement 2011 dans le cadre du PAPI Thoré, l'assemblée délibérante se prononce, à l'unanimité :

- Sur l'achat du foncier sur les 3 sites pour un coût global de 8 585 € hors frais notarié (voir détail en annexe). Elle donnera pouvoir à deux personnes physiques pour signer les actes notariés.
- Sur la passation d'un marché de prestation du Contrôleur SPS et du contrôleur technique pour le site du Bousquet.
- sur le lancement de l'avenant de maîtrise d'œuvre pour réajuster les travaux sur le site H20.
- Sur le lancement de la consultation des organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt permettant de couvrir l'avance de financement et du FCTVA et le restant à couvrir par les collectivités dans le cadre des travaux.

4. Evolution du syndicat Mixte du bassin de l'Agout

a. Demande de reconnaissance EPTB

Dans l'optique d'une pérennisation à moyen terme et afin de renforcer la présence du syndicat sur le territoire du bassin versant de l'Agout, l'assemblée a demandé officiellement, par délibération en date du 26 janvier 2010, sa reconnaissance comme « Etablissement Public Territorial de Bassin » (EPTB). Le dossier déposé n'a pas reçu de réponse officielle du Préfet coordonnateur de bassin. Cette absence s'explique par le désir régional d'une mise en place d'un EPTB à l'échelle du bassin du Tarn. Le président propose à l'assemblée que la demande de reconnaissance soit redéposée auprès de la préfecture en présentant la demande d'une façon plus explicite. En effet, le syndicat souhaite n'être qu'une étape dans la structuration de la gestion de la ressource en eau. Le syndicat s'engage dès à présent à demander son intégration dans l'EPTB soit départemental (Tarn) ou de bassin, dès sa création. Dans l'attente, le syndicat, afin de pérenniser ses actions sur le bassin de l'Agout, demande sa reconnaissance provisoire.

Monsieur le Président précise également que la reconnaissance EPTB est freinée par la réforme des collectivités territoriales.

La délibération de demande de reconnaissance EPTB est votée à l'unanimité.

b. Départ de Monsieur ATTELAN, trésorier Payeur et arrivée de M. DOMERGUE

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Le président propose à l'assemblée de prendre une délibération afin d'attribuer cette indemnité au nouveau comptable du Trésor, M. Domergue, arrivé en lieu et place de Monsieur ATTELAN.

La délibération sur l'indemnité allouée au Comptable Trésor est votée à l'unanimité.

c. Adhésion de la communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc

L'adhésion de la communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc pour la compétence générale mais également pour la compétence optionnelle « entretien de rivière » est votée à l'unanimité par l'assemblée.

En suivant, l'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier ses statuts pour acter l'adhésion de la Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc.

5. Questions diverses

Monsieur CASTAGNE désire donner lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur BONSIRVEN, propriétaire d'une microcentrale sur la commune de SERVIES, qui s'indigne des déchets retrouvés et ramassés au niveau du barrage. Ce propriétaire demande au syndicat de mettre en œuvre une action de nettoyage à cet effet.

L'assemblée prend note de la présente demande. Elle ne peut que constater l'incivilité de certains citoyens et propose de réfléchir à des actions de sensibilisation.

Compte tenu des soucis de santé de Monsieur CABROL Claude, vice-président du Syndicat, l'assemblée propose une suppléance temporaire à Monsieur ARJONA Jean-Michel, notamment concernant la délégation de signature en cas d'empêchement du Président.